



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 26 Juin 2019

Présents : M. Aisenstein - P. Aloupis - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – P. Blayau – D. Bourdin – M.C. Camus-Delage - E. Chervet – D. Cupa – P. Denis - A. Faure-Bismuth - C.M. François-Poncet – A. Gibeault – R. Havas - J. Glas – M.L. Léandri – S. Pons-Nicolas - A. Rosenberg – A. Sitbon - H. Suarez-Labat

Excusé : F. Moggio

Représenté : I. Martin-Kamieniak (skype)

Invité présent : D. Ribas (président sortant)

Invité absent : M. Petitcolin (présidente de la CRR)

La séance est ouverte par la présidente, Clarisse Baruch, à 21h02.

1/ le PV du CA du 28.05.19 est approuvé à l'unanimité

2/ Commission scientifique :

Clarisse Baruch ouvre la discussion – qui reprend celle du précédent CA - et propose les objectifs qui se sont dégagés en bureau, après le précédent CA, à propos de la commission scientifique : la CS dans son ancienne formule ne serait pas reconduite, il serait souhaitable de revivifier une nouvelle commission ouverte qui travaillerait en lien avec le CST, une instance élue. Le but serait de renforcer les liens entre CST et CS, en préservant la liberté de chacun ; plusieurs pistes sont envisagées. Il a été rappelé que des efforts répétés pour animer la CS se sont soldés par un échec assez décourageant. Une idée se dégage qui ferait de la CS un prolongement ouvert du travail du CST qui en serait le moteur. La CS pourrait être une sous-commission ouverte du CST, ou une commission indépendante dont le fonctionnement ne serait pas nécessairement permanent.

Le CST, réglementairement, peut être sollicité par le CA mais peut aussi se saisir de tout sujet de son choix. La CS doit exister, d'autant plus qu'on a décidé de fondre en elle la commission des publications, toutes deux figurant au RI. La CS a un rôle à jouer dans l'évaluation de l'activité scientifique de l'année écoulée qui mérite d'être conservée. Le CST et la CS travaillent en lien avec le secrétariat scientifique, qui pourrait aussi en coordonner les travaux. À la CS, des missions peuvent être confiées, mais on souligne une certaine contradiction entre les commissions ad hoc (exemple la récente commission des réformes) – désignées sur le mode du panel ou par cooptation ; donc fermées – et les commissions ouvertes. Il resterait aussi à faire fonctionner une commission ouverte qui ne serait pas permanente... Clarisse Baruch propose que ce bureau désigne une nouvelle commission scientifique, avec un président et un secrétaire, en s'efforçant que cette CS ait des ordres du jour précis et en essayant de mettre en coordination avec le CST et, à la fin du présent

mandat, on fera une évaluation du fonctionnement de cette commission et de son articulation avec le CST.

Aucun membre du CA ne se propose comme président potentiel et donc la présidente usera de son pouvoir de solliciter un président pour la CS.

3/ Missions du CST

C'est une question totalement complémentaire de la précédente. Le nouveau CST sera installé par Clarisse Baruch le 28 juin et, lors de cette première séance seront élus le secrétaire et le secrétaire adjoint. Il est rappelé que le précédent bureau avait proposé que le CST puisse organiser une réunion de restitution complète du questionnaire étudiant la pratique des membres (cette restitution n'ayant été qu'ébauchée). Le CST peut se saisir de ce qu'il veut, mais il est prévu par le RI que le CA puisse lui confier des missions, par exemple celle de l'évaluation des activités scientifiques, ce qui pourrait se faire dans le cadre d'une commission ouverte dépendant du CST. Le nouveau CST aura bien sûr à déterminer la direction dans laquelle il entend travailler. On attire l'attention sur les risques de compliquer le fonctionnement institutionnel.

4/ Délégations

Clarisse Baruch propose que certaines délégations soient confiées par le CA pour la bonne continuité du suivi de dossiers engagés lors du précédent mandat.

Il s'agit de plusieurs délégations :

- délégation donnée à D. Ribas par l'AGO du 24.03.19 pour finaliser la mise en conformité du RI, en lien avec le ministère de l'intérieur
- délégation donnée à D. Ribas d'achever la mise à jour du RGPD (Règlement Général de Protection des Données)
- délégation donnée à D. Ribas de poursuivre les négociations avec les PUF et D. Tuckett pour la numérisation de la RFP et son introduction dans le PEP (Psychoanalytic Electronic Publishing) Archives. Il est rappelé que la SPP resterait propriétaire des droits et qu'un accord entre les PUF, la SPP et D. Tuckett est en bonne voie, mais que les choses sont un peu plus complexes pour la partie qui implique le portail internet Cairn.info
- délégation de mission donnée à D. Bourdin, F. Coblenz (membres du comité de la BSF), C. Marcoux (conservatrice de la BSF) et D. Ribas d'animer la politique des appels à dons (fléchés vers les « amis de la BSF ») et des recherches de subventions auprès d'organismes et d'associations sensibles au patrimoine culturel remarquable constitué par le fond de la BSF. On rappelle que les démarches de D. Ribas et de C. Marcoux, lors du précédent mandat avaient permis de recevoir 2000 € de la FEP et 2000 € de l'IPA. En 2018, l'ensemble des fonds recueillis auprès de particuliers et d'associations représentait une somme conséquente de près de 15.000 €, ce qui avait permis le financement du poste de François Delastre
- délégation du CA auprès de la COPEA, donnée à Hélène Suarez Labat

Le CA approuve ces délégations.

5/ Informations

Plusieurs demandes émanant de membres :

- Une collègue Madeleine Charazac, psychanalyste honoraire, demande à bénéficier du statut d'« invitée », en raison de la baisse de son activité. Le CA ne pense pas que le motif invoqué corresponde à la vocation du statut d'« invité » et ne donne pas une suite favorable à cette demande
- Une collègue n'appartenant pas à une société IPA, mais impliquée dans diverses activités à la SPP (CRDP, CPLF, publications RFP), demande à bénéficier du statut d'« invitée » afin d'être informée des activités scientifiques de la SPP. Le CA considère que cette demande correspond au statut d'« invité » et donne son accord.
- Une collègue, Nicole Dejarlay, ancienne membre de la SPP, devenue membre correspondante pendant un long séjour au Canada, demande à être réintégrée en tant que membre adhérente. Elle sera reçue par Roland Havas, secrétaire général, mais le CA donne un accord de principe.

Modifications dans l'organisation du personnel :

- Le bureau signale au CA une modification dans l'organisation du personnel. Après le départ de Roukia Darouiche – qui avait sollicité une rupture conventionnelle – le poste de l'accueil a été réintégré dans celui du secrétariat administratif de la SPP. Aude Galland, en charge de ce poste (en remplacement de M-A Lange Krouri, en arrêt de maladie) va assurer également celui de l'accueil (son temps de travail a été porté de 0,7 à 0,8 ETP). Pour ce faire, A. Galland s'est installée au rdc, dans le bureau laissé vacant par le départ de Roukia Darouiche. Clarisse Baruch précise qu'une réunion est prévue début juillet entre les 4 secrétaires (SPP, CPLF, IP, scientifique), la présidente, la vice-présidente et les SG, pour revoir la répartition et la coordination des diverses tâches de secrétariat.

6/ Questions diverses

Clarisse Baruch informe le CA qu'elle a eu connaissance de problèmes engageant l'éthique et survenus au cours d'un exposé clinique, lors d'un récent colloque. Il est vraisemblable qu'une plainte sera déposée auprès du comité d'éthique.

Le nouveau comité d'éthique sera installé le 08.07.19 ; lors de sa première séance, il élira son président et sera donc en état de recevoir dans les meilleurs délais les informations ou plaintes liées à ces faits.

La séance est levée à 22h50

Dates prévues pour les prochains CA :

24 septembre 2019 ; 5 novembre 2019 ; 17 décembre 2019

Secrétaire Général

Secrétaire général adjoint